

- Amor Azzouz, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj ;
- Amina Hessaine, à la wilaya de Boumerdès ;
- Amine Idjouadine, à la wilaya de Tindouf ;
- Ali Abbas, à la wilaya de Mila ;
- Abdelhamid Aouissi, à la wilaya de Béni Abbès.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Joumada El Oula 1446
correspondant au 28 novembre 2024 portant
nomination du secrétaire général de la commune de
Sétif.**

Par décret exécutif du 26 Joumada El Oula 1446
correspondant au 28 novembre 2024, M. Mounir Maoui est
nommé secrétaire général de la commune de Sétif.

-----★-----

**Décrets exécutifs du 26 Joumada El Oula 1446
correspondant au 28 novembre 2024 portant
nomination de doyens de facultés aux universités.**

Par décret exécutif du 26 Joumada El Oula 1446
correspondant au 28 novembre 2024, M. Hamouma Moumen
est nommé doyen de la faculté des mathématiques et de
l'informatique à l'université de Batna 2.

Par décret exécutif du 26 Joumada El Oula 1446
correspondant au 28 novembre 2024, sont nommés doyens
de facultés à l'université de Annaba, MM. :

- Kamel Amoura, faculté de médecine ;
- Samir Benmoussa, faculté de technologie.

**Décret exécutif du 26 Joumada El Oula 1446
correspondant au 28 novembre 2024 portant
nomination d'un vice-recteur à l'université de Jijel.**

Par décret exécutif du 26 Joumada El Oula 1446
correspondant au 28 novembre 2024, M. Fayçal Kemiha est
nommé vice-recteur chargé de la formation supérieure de
troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche
scientifique et la formation supérieure de post-graduation à
l'université de Jijel.

-----★-----

**Décret exécutif du 26 Joumada El Oula 1446
correspondant au 28 novembre 2024 portant
nomination à l'université de Constantine 1.**

Par décret exécutif du 26 Joumada El Oula 1446
correspondant au 28 novembre 2024, sont nommés à l'université
de Constantine 1, Mmes. et M. :

- Amira Leïla Dib, vice-rectrice chargée des relations
extérieures, la coopération, l'animation et la communication
et les manifestations scientifiques ;
- Fatiha Sahli, doyenne de la faculté des lettres et des
langues ;
- Belkacem Bitat, doyen de la faculté des sciences de la
terre, de la géographie et de l'aménagement du territoire.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

**MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES
ENERGIES RENOUVELABLES**

**Arrêté du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au
18 novembre 2024 portant désignation des membres
du conseil d'administration de l'agence pour la
promotion et la rationalisation de l'utilisation de
l'énergie (A.P.R.U.E).**

Par arrêté du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au
18 novembre 2024, les membres dont les noms suivent, sont
désignés, en application des dispositions des articles 7 et 8
du décret n° 87-08 du 6 janvier 1987, modifié et complété,
portant modification de la nature juridique et de l'organisation
de l'agence pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation
de l'énergie (A.P.R.U.E), au conseil d'administration de l'agence
pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de
l'énergie (A.P.R.U.E),

Mmes. et MM. :

- Tahar Djouambi, représentant du ministre de l'énergie
et des mines, président ;
- Ali Amari, représentant du ministre chargé des finances ;
- Nahla Dina Kheddache, représentante du ministre chargé
de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du
territoire ;
- Karim Djalili, représentant du ministre chargé de
l'industrie ;
- Abdelghani Hamani, représentant du ministre chargé des
transports ;
- Messaoud Bendridi, représentant du ministre chargé de
l'agriculture ;
- Abdallah Chabane, représentant du ministre chargé du
commerce ;
- Khadra Bouadel, représentante du ministre chargé de
l'hydraulique ;

— Messaoud Souici, représentant du ministre chargé de l'habitat ;

— Hala Chenibet, représentante du ministre chargé de l'environnement et des énergies renouvelables ;

— Toumi Dahbi, représentant du ministre chargé de la recherche scientifique ;

— Messaoud Khelif, représentant du commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ;

— Chahriadh Ben Abbas, représentant du personnel de l'agence pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (A.P.R.U.E) ;

— Mohamed Réda Berrachedi, représentant du personnel de l'agence pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (A.P.R.U.E).

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 12 Rabie Ethani 1446 correspondant au 15 octobre 2024 fixant le contenu et la forme des documents comptables ainsi que le compte administratif.

— — — —

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 24-90 du 12 Chaâbane 1445 correspondant au 22 février 2024 fixant le contenu et les modalités de mise en œuvre de la comptabilité publique, notamment son article 20 ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 20 du décret exécutif n° 24-90 du 12 Chaâbane 1445 correspondant au 22 février 2024 susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer le contenu et la forme des documents comptables ainsi que le compte administratif.

Art. 2. — La comptabilité budgétaire des ordonnateurs est retracée dans les livres ci-après :

— le livre des recettes budgétaires ;

— le livre des engagements des dépenses ;

— le livre des ordonnancements ou mandatemments ;

— le livre de délégation des crédits de paiement.

Art. 3. — Le livre des recettes budgétaires retrace de façon chronologique l'ensemble des opérations de recettes constatées, liquidées et recouvrées ainsi que les réductions ou annulations des recettes effectuées sur les ordres émis.

Le modèle du livre des recettes budgétaires est fixé en annexe 1 du présent arrêté.

Art. 4. — Le livre des engagements des dépenses a pour objet de déterminer, à tout moment, le montant des engagements pris par rapport aux autorisations d'engagement et le montant des soldes disponibles.

Le modèle du livre des engagements des dépenses est fixé en annexe 2 du présent arrêté.

Art. 5. — Le livre des ordonnancements ou mandatemments retrace, à tout moment, les crédits ouverts ou délégués ainsi que les mouvements de crédits, les délégations de crédits accordées aux ordonnateurs secondaires, le montant des ordonnances ou mandats de paiement émis et les crédits disponibles.

Le modèle du livre des ordonnancements ou mandatemments est fixé en annexe 3 du présent arrêté.

Art. 6. — Le livre de délégation des crédits de paiement est tenu par les ordonnateurs principaux. Ce livre fait ressortir les montants des crédits de paiement délégués aux ordonnateurs secondaires, pris par rapport aux autorisations d'engagement, ainsi que leur consommation.

Le modèle du livre de délégation des crédits de paiement est fixé en annexe 4 du présent arrêté.

Art. 7. — Le compte administratif est un document annuel qui reprend l'ensemble des opérations budgétaires exécutées par l'ordonnateur, en recettes et en dépenses.

Le modèle du compte administratif est fixé en annexe 5 du présent arrêté.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Rabie Ethani 1446 correspondant au 15 octobre 2024.

Laziz FAID.